



CLUB DES RETRAITES

Conciergerie

42 rue Charles Robin 01000 Bourg

Relevé de décision du bureau élargi aux animateurs d'activités, réuni le 04 février 2025 à la salle du Château de la JL.

(Absences excusées de Claudie Baulard, Sylvie Bodeux, Michel Chagnard, Jean-Pierre Degiral, Marc Martin, Marie-Hélène Mazuir, Georges Montot, Annie Morandat).

1. **Janine**, en sa qualité de responsable du club accueille, au nom de ses membres, les participants à la réunion et rappelle son ordre du jour.
2. **Michel Contet**, en sa qualité de représentant de l'USFEN01-2FFOPEN évoque le cadre réglementaire dans lequel s'inscrivent les activités du club des retraités de la Mgen afin notamment de sensibiliser les animateurs, sur l'importance de vérifier en début de saison, que les participants aux activités qu'ils animent, sont bien inscrits au club et le cas échéant détenteurs de la licence 2FOPEN.

- 1^{er} point : Le club est un service de la Mgen, qui a un partenariat avec l'USFEN-FP01.

La Mgen prend en charge notamment le financement des locations de locaux et achats de « petits » matériels/fournitures utilisés dans le cadre des activités dites d'intérieurs du club.

L'USFEN-FP01 prend en charge les prestations du club liées aux activités dites d'extérieurs.

La 2FOPEN est la couverture assurantielle contre les dommages corporels...Elle offre en outre à ses adhérents la possibilité de bénéficier de tarifs réduits lors des séjours vacances en VTF, VVF, Village Club du Soleil, Vacances Bleues, Cap France ...

- 2^{ème} point : **Les activités d'extérieurs** (*par opposition aux activités d'intérieurs comme l'anglais, la poésie, la vidéo/photo, les jeux de société, l'informatique, l'animation des mardis*), telles que la marche des

différents groupes de marcheurs, les danses du monde et danses en ligne, la gymnastique douce groupes 1 et 2, le séjour neige, les voyages, les sorties vélo le bowling **sont sous licences 2FOPEN.**

Celui/celle qui choisit, au moment de son inscription, la pratique d'activités d'extérieurs, a l'obligation :

-de prendre **une licence 2FOPEN** pour un coût de 29.00€ (saison 2024-2025), qui couvre les risques liés à l'activité pratiquée soit de celui d'être responsable d'un accident soit celui d'en être victime ; mais elle ne couvre pas les frais d'annulation du séjour par l'adhérent ni de son rapatriement le cas échéant.

-et, pour celui/celle qui souhaite exercer une activité sportive (marche, gym, danse, neige, vélo), **de produire un certificat médical de non-contre-indication pour la pratique sportive dans le cadre du club, en plus de la licence 2FOPEN.**

Ce certificat étant valable pour une durée de 3 ans, Il est fortement conseillé aux adhérents détenteurs d'un certificat médical de plus de 3 ans à la date des prochaines inscriptions en saison 2025-2026 d'anticiper leur démarche auprès de leur médecin pour un renouvellement de leur certificat médical de non-contre-indication pour la pratique sportive dans le cadre du club.

La licence 2FOPEN est annuelle ; elle est valable du 1^{er} septembre au 31 août. Elle ne peut être obtenue pour chaque adhérent concerné qu'au regard d'un dossier complet.

- **3ème point :** tous les adhérents cotisent à la MGEN (13.00€) et à l'USFEN-FP01 (7.00€) en saison 2024-2025.

Il est rapporté par Michel, présent à l'assemblée générale USFEN-2FOPEN, que le coût de la licence 2FOPEN (29.00€) augmentera de 1.00€ en saison prochaine (répercussion sur les adhérents licenciés de la hausse de la cotisation de la MAÏF qui assure la 2FOPEN).

Il est également annoncé, une restitution de 8.00€ à l'USFEN-FP01 par licence 2FOPEN octroyée en année N-1. Ce montant/licencié 2FOPEN devrait être ramené à 7.00€ en saison prochaine.

Michel propose une piste de réflexion, aux membres présents de l'assemblée, sur le financement des activités : comment mieux répartir la charge financière laissée à chacun pour ses activités ?

Ce point sera à l'ordre du jour de la réunion de bureau élargi du 27 mai prochain.

3. Lucette et Bernard évoquent la gestion évolutive des listes de participants aux activités et par activité dont l'objectif est de vérifier que les participants aux activités ont satisfait aux formalités d'inscription aux activités du club.

Il est indiqué, pour la saison prochaine, que **Lucette** adressera aux animateurs d'activités les listes par activité des inscrits au club à 2 moments (fin octobre et fin novembre) ; Ces derniers, en retour, informeront Lucette des participants à leur activité. Ces échanges d'informations devraient permettre, au club, d'avoir un éclairage précis sur le nombre de ses adhérents en conformité au regard des règles d'inscription au club et de ceux qui ne le sont pas encore (défaut de dépôt de dossier, de certificat médical ou de paiement des cotisations).

Janine informera, par mail courant juin, les adhérents concernés par l'obligation de renouveler leur certificat médical de non-contre-indication pour la pratique sportive dans le cadre du club, s'ils souhaitent poursuivre une activité sportive en saison 2025-2026.

4. Bernadette et Jocelyne évoquent le fonctionnement de la messagerie du club : seniors.mgen01@retmgen.org

Bernadette à titre principal gère la boîte à lettres du club ; en son absence, le relai est pris par Janine. Les messages sont donc tous traités et le cas échéant relayés aux adhérents.

Il est demandé à tous/toutes de ne pas répondre aux messages qui n'appellent pas de réponse.

Claudie crée 2 listes mail : celle des adhérents 24-25 et celle des marcheurs 24-25.

Il n'y a donc qu'une seule liste de marcheurs englobant les 3 groupes de marche (groupes A/B/C). Ce qui permet **la diffusion urgente** d'information de dernière minute (annulation/modification de lieu...) **à l'ensemble des marcheurs.**

Les responsables de groupe des 3 marches ont accès à la liste mail des marcheurs 24-25 pour envoyer un message, à partir de l'adresse mail seniors.mgen01@retmgen.org, à l'ensemble des marcheurs pour toutes modifications, de dernière minute, de leur programme de marche :

- Claudie** pour le groupe A,
- Annie** pour le groupe B, à sa demande, Jocelyne,
- Mado** pour le groupe C, à sa demande, Lucette.

A signaler, un seul adhérent n'a pas communiqué, au club, son adresse email.

Jocelyne, rappelle que les licences 2FOPEN sont adressées par mail aux adhérents. Les animateurs d'activité voyage/sport doivent signaler, à **Jocelyne**, les adhérents qui n'auraient pas reçu leur licence 2FOPEN.

5. Janine évoque le site du club Mgen Santé seniors

<https://www.retmgen.org> : **Son fonctionnement et son alimentation en informations sur la vie du club.**

Janine, en tant que webmaster, met en ligne sur le site du club, les articles et photos (photos redimensionnées en pixel 1400 et numérotées), qui lui sont transmis sur sa messagerie personnelle.

La publication de ces documents permet à tout adhérent d'être informé sur la vie du club ; Et de donner envie de participer à des activités non retenues au moment des inscriptions... **Janine** remercie ceux qui par leur contribution régulière « font vivre » le site du club et invite ceux qui ne l'ont pas encore fait à produire un texte court rapportant un évènement, ou un témoignage sur la « vie » de l'activité : séjour neige /bowling/informatique/danses/gym/jeux de sociétés...

Janine précise que les calendriers des marches des 3 groupes seront publiés sans le n° de téléphone des animateurs, sur le site, en accès direct. Les adhérents y accéderont sans avoir à cliquer sur connexion adhérent.

6. Isabelle : recensement des projets de manifestations conviviales de fin d'année et autres portés par les animateurs d'activités en vue de l'établissement d'une programmation....

Deux évènements conviviaux sont notés au calendrier de la vie du club, la galette de la nouvelle année (février) et l'après-midi Pétanque/Mölkky (mai). Le repas des marcheurs n'est pas encore finalisé.

Que proposer aux non marcheurs ?

Une visite culturelle avec un déjeuner pris en commun. Plusieurs idées sont avancées :

- La cuivrerie de Cerdon, le Château de la Garde (Jocelyne et Lucette)
- arborétum d'Étrez, (petit circuit de marche) (Eliane)

-repas Gym (Anne Marie Roggeronne)

Transformer une après-midi de marche annulée, pour cause de météo, en activité à la conciergerie ?

7. La parole est donnée aux animateurs d'activité :

Eliane (voyage) :

-Le séjour à Florence est reporté en 2026. Trop peu d'inscrits en 2025 (moins de 15 inscrits) pour rendre ce séjour attractif en termes de prix par participant.

-La journée Est Lyonnais (3 avril prochain) est maintenue avec 25 inscrits. Environ 100.00€ par participant.

-La journée à Chambéry Lochieu (13 mai prochain) : peu d'inscrits (24) et le voyageur est cher. Doit-on envisager le covoiturage pour s'y rendre ? Eliane contactera le voyageur Pierson sur proposition d'Alain Comte.

Petit rappel les voyages sont ouverts aux non adhérents Mais avec une licence temporaire 2FOPEN pour un coût de 10 à 12.00€.

Michel Rocipon (informatique) :

Un noyau dur de participants ; l'ordre du jour est bâti avec les participants et il est axé sur la vie pratique de chacun, allant de l'ordinateur à la TV soit tout l'environnement médiatique.

Catherine (danse) :

Groupe de 14 personnes assidues. Souhaite un nouveau matériel informatique.

Bernadette (bibliothèque) :

Il n'y a plus d'achats de livres, la bibliothèque s'enrichit par le biais de dons de livres. Une dizaine d'emprunteurs contre une trentaine auparavant.

Michel Chagnard (vélo) :

4 participants.

8. Points de l'ordre du jour non évoqués le 10 janvier dernier et reportés à la prochaine réunion de bureau du 14/03/2025 :

- Gestion des archives du club sur son site internet.
- Demande d'un emplacement (matérialisé ?) parking pour Handicapé

- Informations sur l'activité bowling...

Pour le bureau, Isabelle Rousiere.